

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le dix avril, à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mondreville, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mondreville, sous la présidence de M. Patrick CHAUSSY, Maire.

Présents : Mesdames Nicole FROT, Bernadette BARBOSA, Messieurs Mathurin PHILIPPEAU, Éric FLON, Jean-Sébastien POITOU, Madame Sophie LLAVATA, Monsieur Jean-Claude HUREAU, Madame Laurence TAVERNE.

Absent excusé : Monsieur Florent SÉCHET.

Procuration : Monsieur Florent SÉCHET à Madame Nicole FROT.

Secrétaire de séance : Monsieur Éric FLON.

Le compte-rendu de la séance précédente, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire se retire afin que Madame Nicole FROT, doyenne de l'assemblée, puisse faire approuver le Compte Administratif 2017 par les membres du Conseil Municipal réunis.
Le Compte Administratif de l'exercice 2017 est approuvé et adopté à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Compte de Gestion 2017 dont les écritures, avec reprise des antérieurs, sont identiques à celles du Compte Administratifs 2017, est voté et approuvé à l'unanimité des membres présents.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 27 801,06 €
- un excédent d'investissement de 19 157,00 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- 27 801,06 € à l'article 002 – excédent antérieur reporté – Section de fonctionnement,
- 19157,00 € à l'article 001 – excédent d'investissement reporté – Section d'investissement.

<u>TOTAL PAR SECTION</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT/SOLDE</u>
FONCTIONNEMENT	264 118,02	281 302,01	17 183,99
REPORT n-1		10 617,07	10 617,07
TOTAL	264 118,02	291 919,08	27 801,06
INVESTISSEMENT	211 036,26	265 527,01	54 490,75
REPORT n-1	24 874,17		-24 874,17
SOUS-TOTAL	235 910,43	265 527,01	29 616,58
RAR (Reste à Réaliser)	67 000,00	56 540,42	-10 459,58
TOTAL	302 910,43	322 067,43	19 157,00
TOTAL DU CA	567 028,45	613 986,51	46 958,06

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° D2018.04.146 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2312-1 et suivants,

Vu la délibération de ce jour portant sur l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2017,

Vu la délibération de ce jour décidant de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur CHAUSSY Patrick, maire de la commune de Mondreville,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le budget primitif de la commune qui s'équilibre comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL BUDGET 2018	
Recettes	338 130,88	Recettes	307 887,06	Recettes	646 017,94
Dépenses	338 130,88	Dépenses	307 887,06	Dépenses	646 017,94

Délibération votée à l'unanimité.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Budget Primitif 2018 s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2017	CA 2017	RAR 17	BP 2018
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL				
60					
6042	Achat prestation service	1 000,00			5 500,08
6061	Fournitures non stock. (eau, électricité...)	15 000,00	13 393,72		18 000,00
60621	Combustibles	2 500,00	3 402,92		3 000,00
60622	Carburants	3 000,00			2 039,00
60624	Produits de traitement	1 500,00	479,64		
60631	Produits d'entretien	300,00	145,10		300,00
60632	Fourniture de petit équipement	2 000,00	593,20		1 000,00
60636	Vêtements de travail	200,00	145,31		
6064	Fournitures administratives	500,00	172,56		500,00
6068	Autres matières & fournitures	500,00			500,00
	TOTAL 60	26 500,00	18 332,45		30 839,08
61					
611	Contrat de prestations de services	4 387,00	2 298,48		49 000,00
61521	Entretien Terrain	1 500,00	462,60		0,00
615221	Entretien Bâtiment	9 000,00	3 594,89		9 000,00
615231	Entretien Voirie et réseaux	68 000,00	60 215,10		50 000,00
615232	Entretien réseaux	2 000,00	1 084,80		2 000,00

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	4 009,84		500,00
61558	Entretien autres biens immobiliers	1 280,00	1 234,23		1 500,00
6156	Maintenance	5 500,00	2 563,94		5 000,00
616	Primes d'assurance	5 955,19	5 955,19		6 200,00
618	Abonnements	500,00	221,40		500,00
	TOTAL 61	103 122,19	81 640,47		123 700,00
62					
622	Rémunérations d'interm. et honoraires	3 000,00	367,89		1 000,00
623	Fêtes et cérémonies	6 855,00	6 274,49		7 000,00
626	Frais postaux et télécommunication	2 000,00	1 739,93		2 000,00
627	Frais de dossier	120,00	120,00		200,00
6281	Concours divers, cotisations	1 000,00	433,08		1 000,00
	TOTAL 62	12 975,00	8 935,39		11 200,00
63					
635	Autres impôts, taxes et vers. (Ad.impôts)	300,00	0,00		0,00
	TOTAL 63	300,00	0,00		0,00
	TOTAL CHAPITRE 11	142 897,19	108 908,31		165 739,08
12	CHARGES DE PERSONNEL				
633	Cotisations au FNAL	1 100,00	934,80		1 000,00
	TOTAL 633	1 100,00	934,80		1 000,00
64					
6411	Rémunération du personnel titulaire	53 000,00	49 345,52		32 083,98
6450	Charges de SS et de prévoyance	32 000,00	26 484,81		16 000,00
6470	Autres Charges Sociales	900,00	0,00		2 000,00
6480	Autres Charges de Personnel		268,27		
	TOTAL 64	85 900,00	76 098,60		50 083,98
	TOTAL CHAPITRE 12	87 000,00	77 033,40		51 083,98
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
6531	Indemnités	15 500,00	14 937,76		15 500,00
6533	Cotisations retraite élus	1 000,00	589,28		1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00			1 032,82
6553	Service Incendie	5 144,81	5 032,00		5 200,00
6554	Contribution aux organismes de regroupement	40 000,00	33 761,03		36 161,00
6573	Subvention fonctionnement aux org.publics	3 000,00	91,50		2 000,00
6574	Subvention fonct personnes de droit privé	2 500,00	1 182,00		2 500,00
	TOTAL 65	67 644,81	55 593,57		63 393,82
66	CHARGES FINANCIERES				
66111	Charges d'intérêts	4 000,52	3 026,52		5 061,00

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	TOTAL 66	4 000,52	3 026,52		5 061,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
6713	Secours et Dots	2 500,00	0,00		2 500,00
673	Titres annulés		729,22		
	TOTAL 67	2 500,00	729,22		2 500,00
14	ATTENUATIONS DE PRODUITS				
739221	FNGIR	19 313,00	17 214,00		18 653,00
739223	FPIC		1 613,00		1 700,00
	TOTAL 14	19 313,00	18 827,00		20 353,00
O23	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT				30 000,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	323 355,52	264 118,02		338 130,88

	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2017	CA 2017	RAR 17	BP 2018
13	ATTENUATIONS DE CHARGES				
6419	Remb Rémunération Personnel	107,45			
	TOTAL 13	107,45	0,00		0,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				
70311	Concessions dans le cimetière	300,00	150,00		300,00
706811	Redevances assainissement	2 200,00			4 400,00
	TOTAL 70	2 500,00	150,00		4 700,00
73	IMPÔTS ET TAXES				
731	Impôts locaux	161 289,00	151 503,00		157 197,00
73211	Attribution de compensation	21 354,00	21 354,00		21 000,00
733	Taxes utilisation Service pub et domaine	700,00	708,06		700,00
7353	Redevances des mines		4 595,00		4 000,00
7381	Taxes addit. Droits de mutation	15 000,00	13 829,28		14 300,00
7388	Autres Taxes Diverses (CVAE - IFER - CCGVL)	15 000,00			29 000,00
	TOTAL 73	213 343,00	191 989,34		226 197,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
7411	DGF- Dotation forfaitaire	20 000,00	16 077,00		14 763,00
74121	Dot.solidarité rurale 1ère fraction DSR	8 000,00	8 743,00		9 001,00
74127	Dot.Nationale Péréquation DNP	4 000,00			
742	Dotations aux élus locaux	1 000,00	2 962,00		2 972,00
7478	Autres Organismes (Gironville)	2 000,00			1 000,00
74832	Attribution du FDTP	30 000,00	27 477,40		24 035,00

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

74833	Attrib état compensation TP	7,00	7,00		
74834	Attribution état compens.exonéré TF	6 825,00	6 825,00		6 326,00
74835	Attribution état compens .exonéré TH	6 762,00	6 762,00		5 903,00
7488	Autres attributions	15 000,00	16 461,12		11 000,00
	TOTAL 74	93 594,00	85 314,52		75 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
752/99	Revenus des immeubles	2 194,00	1 340,00		1 000,00
757	Redevances versées concessions et fermage	1 000,00	1 271,56		1 200,00
7588/102	Produits divers de gestion courante				1 700,00
	TOTAL 75	3 194,00	2 611,56		3 900,00
76	PRODUITS FINANCIERS				
7688	Autres Produits de gestion courante		13,27		
	TOTAL 76	0,00	13,27		0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
7788	Autres produits exceptionnels		1 223,32		532,82
	TOTAL 77	0,00	1 223,32		532,82
OO2	EXCEDENTS ANTERIEURS REPÖRTES	10 617,07	10 617,07		27 801,06
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	323 355,52	291 919,08		338 130,88
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		27 801,06		0,00

	DEPENSES INVESTISSEMENTS	BP 2017	CA 2017	RAR 17	BP 2018
OO1	Déficit d'investissem. reporté	24 874,17	24 874,17		0,00
1641	Emprunts auprès des Ets de crédit	117 213,81	117 213,81		17 613,70
O41	PRODUITS PATRIMONIALES				
231	Intégration études	86 189,64			86 189,64
	TOTAL O41	86 189,64	0,00	0,00	86 189,64
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
203	Frais études	17 100,00	840,00	10 000,00	
	TOTAL 20	17 100,00	840,00	10 000,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2131	Bâtiments publics Salle Po	73 000,00	15 977,95	42 000,00	63 611,00
21311	Hôtel de ville		660,00		
21538	Autres Réseaux	31 326,62		8 000,00	60 600,00
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	80 000,00	71 460,00		4 872,72
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	6 000,00	450,50		3 000,00
2172	Agencement et aménagement terrain	18 000,00		7 000,00	3 000,00
2183	Matériel de bureau et info		4 434,00		2 000,00
	TOTAL 21	208 326,62	92 982,45	57 000,00	137 083,72
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
231	Immo corp en cours	5 900,00			
	TOTAL 23	5 900,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEP INVESTISSEMENT	459 604,24	235 910,43	67 000,00	240 887,06
					307 887,06

	RECETTES INVESTISSEMENTS	BP 2017	CA 2017	RAR 17	BP 2018
OO1	Excédent investissement reporté				19 157,00
O41	PRODUITS PATRIMONIALES				
203	Frais d'études	86 189,64			86 189,64
	TOTAL O41	86 189,64	0,00	0,00	86 189,64
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
10222	FCTVA	22 540,43		22 540,42	35 000,00
10223	TLE				
1068	Excédents fonct capitalisés	169 874,17	169 874,17		
	TOTAL 10	192 414,60	169 874,17	22 540,42	35 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
132	Subvention	116 000,00	81 087,05	34 000,00	63 000,00
1336	Participations pour voirie et réseaux	15 000,00	1 977,00		
1342	Amendes de Police				
	TOTAL 13	131 000,00	83 064,05	34 000,00	63 000,00
16-1641	EMPRUNTS	50 000,00			
O21	Virement de la section de fonctionnement				30 000,00
O24	Produit des Cessions d'Immobilisation				18 000,00

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
204412	Subventions d'équipement en nature				
	TOTAL 20	0,00	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2156	Matériel Incendie		12 588,79		
	TOTAL 21	0,00	12 588,79	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES	459 604,24	265 527,01	56 540,42	251 346,64
					307 887,06

DÉLIBÉRATION N° D2018.04.147 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, conformément à l'avis du Bureau réuni en Commission des Finances de ne pas modifier le taux des trois taxes (TH, TFB, TFNB) ce qui correspond pour l'année 2018 à :

Taxes	Taux d'imposition 2017	Taux d'imposition 2018
D'habitation	<i>17,43</i>	<i>17,43</i>
Foncière (bâtie)	<i>15,53</i>	<i>15,53</i>
Foncière (non bâtie)	<i>32,32</i>	<i>32,32</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Décide de fixer les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2018 de façon à prétendre à un produit attendu de 152 212€. Le coefficient de variation proportionnelle serait de 1,000000. Les taux seraient les suivants :

- Taxe d'Habitation, taux voté à 17,43% sur une base d'imposition de 379 200€ soit 66 095€.
- Taxe Foncière (bâti), taux voté à 15,53% sur une base d'imposition de 279 600€ soit 43 422€.
- Taxe Foncière (non bâti), taux voté à 32,32% sur une base d'imposition de 132 100€ soit 42 695€.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° D2018.04.148 SCHÉMA DE MUTUALISATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales relatif au schéma de mutualisation des services,

Vu l'article 74 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république relatif au délai d'approbation du rapport relatif aux mutualisations et du projet de schéma,

Considérant l'obligation légale s'imposant aux EPCI d'adopter un schéma de mutualisation des services,

Considérant l'adoption du schéma de mutualisation par la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing par délibération en date du 18 décembre 2017,

Après en avoir délibéré

Décide d'émettre un avis favorable au schéma de mutualisation.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° D2018.04.149 SDESM - MODIFICATION DES STATUTS

Vu la délibération n° 2018-05 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant modification de ses statuts,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

APPROUVE les modifications des statuts du SDESM ci-joint

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° D2018.04.150 TARIF DES CONCESSIONS

Le Maire expose que suite à la dissolution du CCAS, il est nécessaire de délibérer sur la répartition du prix de la concession. Pour mémoire, le tarif des concessions perpétuelles est maintenu comme suit :

* concession simple : 150 €

* concession double : 350 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

Article 1 : Les concessions seront accordées pour fonder la sépulture du concessionnaire et de ses parents ou successeurs. L'étendue de chacune ne pourra être inférieure à deux mètres carrés.

Article 2 : La totalité du prix de chaque concession est attribuée à la commune et sera payée à la caisse du receveur municipal.

Article 3 : La jouissance des terrains concédés, même à perpétuité, ne pourra être modifiée par les concessionnaires ou leurs héritiers, ni par qui que ce soit, en dehors de l'intervention du maire. Ils ne pourront, dans aucun cas, changer de destination, et, lorsque les familles seront éteintes, les monuments et tombeaux des concessions perpétuelles demeureront à jamais fermés, sans préjudice du droit de reprise par la commune, conformément à l'article L 2223-17 du code général des collectivités territoriales.

Délibération votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION D2018.04.151 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DES FAÇADES ET TOITURES DE L'ÉGLISE SAINT ÉTIENNE

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D2018.01.138

Après avoir rappelé que l'église est classée au titre des Monuments Historiques, Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux les travaux envisagés sur l'église de la commune :

Ces travaux concernent la restauration des façades et des toitures de l'église : clocher, nef, chœur, porche, sacristie. Il est prévu également les travaux d'assainissement des façades, la mise en accessibilité de l'édifice et les travaux préparatoires aux interventions à l'intérieur (piochement des soubassements, sondages complémentaires de peintures murales,...).

L'avant-projet a été établi par Monsieur Antoine LERICHE, Architecte du Patrimoine. Il fait partie intégrante de l'étude préalable globale menée par l'architecte comprenant l'état diagnostic, l'estimation et le phasage des travaux en vue de la restauration et la mise en valeur de l'édifice (étude en cours).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- **Adopte** l'ensemble du projet, son coût total de 640 000,00€ HT, son phasage et son plan de financement suivant:
 - Etat 192 000,00 €
 - Contrat Rural (Région et Département) 259 000,00 €
 - Commune et Divers 189 000,00 €
- **Charge** Monsieur LERICHE des missions maîtrise d'œuvre et de coordination S.P.S de cette opération,
- **Sollicite** l'octroi de subvention auprès de l'État (Ministère de la Culture, au titre du classement M.H), du Conseil Régional de l'Île de France, du Conseil Départemental de Seine et Marne (au titre du Contrat rural), de la Sauvegarde de l'Art Français et de la Fondation du Patrimoine.
- **Donne** mandat au Maire pour solliciter ces aides financières, pour le suivi des dossiers et la signature de toutes les pièces afférentes au projet.

Délibération votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- ◆ **Urbanisme** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal
 - que la plainte portée contre Monsieur RODRIGUES pour non-respect de la procédure des permis de construire suit son cours,
 - qu'accompagné de Monsieur Pascal LELOUP, Président de l'AFR, il a été, à nouveau, notifié à Monsieur RODRIGUES, l'obligation de retrait de son mur de clôture. Un retrait de 3,50 mètres est imposé.
- ◆ **Théâtre** : Suite à la venue de la troupe de théâtre au mois de janvier, celle-ci nous propose deux présentations différentes :
 - **Le 9 novembre** : une pièce de théâtre intitulée « L'évangile selon Paulo ».
 - **Le 17 novembre** : Lors du repas des Aînés, la présentation du court-métrage tourné en janvier.
- ◆ Location salle polyvalente : Considérant la présentation de la pièce de théâtre le 9 novembre et la commémoration du 11 novembre, la salle polyvalente ne sera pas louée du 9 novembre au 11 novembre.

Monsieur Jean-Claude HUREAU, conseiller municipal, prend la parole et informe le conseil municipal que l'Association Foncière de Remembrement lors de sa séance du 9 avril 2018, a délibéré et dénommé « le chemin d'exploitation n°25 » « Rue des Pommiers ». Avant l'envoi de la délibération en sous-préfecture, il sera demandé de changer le mot « rue » en « chemin ».

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la réunion close.

La séance est levée à vingt deux heures quarante minutes.

Prochaine réunion : le 22 mai 2018